

La Commune de Paris, 18 mars -28 mai 1871

Pour l'école de la République et l'éducation populaire

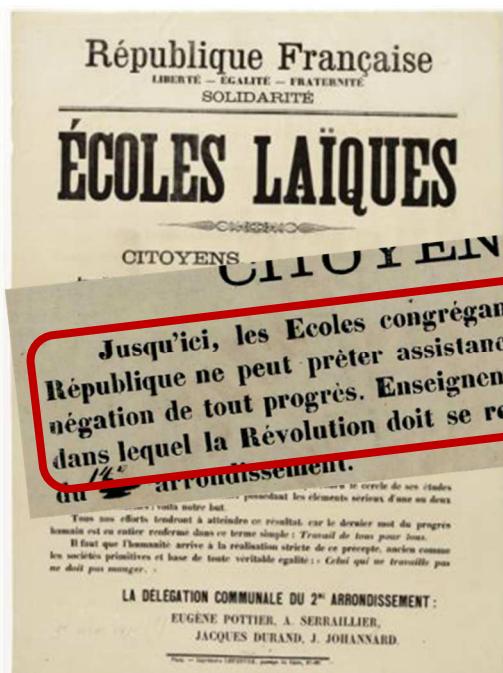
L'ÉCOLE LAÏQUE ET GRATUITE

- 22 avril 1871 -



Édouard Vaillant (1840-1915), nommé délégué à l'Enseignement le 20 avril 1871, crée, huit jours après, une commission chargée d'établir dans tous les arrondissements de Paris le même modèle d'enseignement intégral, primaire et professionnel, laïc et gratuit, incluant les arts et la culture pour tous, filles et garçons.

Il veut développer la transmission du savoir, base de l'égalité sociale, par une éducation populaire, culturelle et professionnelle : « *L'instruction intégrale à laquelle chacun a droit doit lui faciliter l'apprentissage et l'exercice de la profession vers laquelle le dirigeant ses goûts et ses aptitudes. Les élèves en même temps qu'ils feront l'apprentissage d'une profession complèteront leur instruction scientifique et littéraire, telles les mathématiques, la physique, l'histoire, les langues vivantes, le dessin, et la gymnastique. L'école sera liée à la vie et au progrès technique.* »



En 1870, à Paris, 84% des établissements primaires sont privés contre 23,5% en France. Ils accueillent 57% des élèves contre 8,7% dans l'ensemble du pays. 1/3 des enfants ne sont inscrits dans aucune école. Dans le règlement destiné aux instituteurs de la Seine de 1870, l'article I précise que « *le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation morale et religieuse et de graver profondément dans leurs âmes le sentiment de ce qu'ils doivent à Dieu* ».

Jusqu'ici, les Ecoles congréganistes n'ont servi que les causes monarchiques; la République ne peut prêter assistance à ces institutions, dont le principe même est la négation de tout progrès. Enseignement laïque gratuit, obligatoire, tel est le programme dans lequel la Révolution doit se renfermer; tel est celui de la Délégation Communale du 2^e arrondissement.

De plus, la condition matérielle des enseignants est très mauvaise. Mal payés, ils quittent l'enseignement dès qu'ils sont libérés de leur engagement décennal. Quelques enseignants abandonnent le service public par républicanisme. C'est le cas notamment de Louise Michel, de Marie Verdure et de Raoul Urbain qui tentent d'ouvrir des écoles libres (Il s'agissait d'avoir des écoles indépendantes de l'Empire car il fallait prêter serment à l'Empereur pour avoir le droit d'exercer).

Dès le 2 avril 1871, la Commune décide par décret la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle affirme dans ses déclarations les principes d'une école gratuite, laïque, obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

Des mairies d'arrondissement prennent des initiatives, fournitures scolaires gratuites (IIIe). Dans le XXe arrondissement, la mairie se charge de nourrir et d'habiller les élèves des écoles laïques.



Les idées nouvelles progressent comme celles de Louise Michel « *qu'il faut prendre en compte l'enfant comme un individu* ». De même pour Marie Verdure qui déclare pour les crèches que « *l'éducation commence dès la naissance* ».

L'enseignement a été une grande préoccupation de la Commune. Dans son « Appel aux travailleurs de la campagne », André Léo rappelle que « *Paris veut que le fils du paysan soit aussi instruit que le fils du riche et pour rien, attendu que la science humaine est le bien de tous les hommes* »



Louise Michel (1830-1905)

Des écoles professionnelles voient le jour.

Le 21 mai, la Commune décide de l'égalité de salaire entre les instituteurs et les institutrices avec une augmentation de leur traitement pour prendre en compte leurs conditions difficiles de vie.

La Commune était et reste porteuse de cette volonté de voir une école qui « apprend à l'enfant que toute conception philosophique doit subir l'examen de la raison et de la science » comme le soulignent le 26 mars 1871 les délégués du IV^e arrondissement de « l'Education nouvelle ». Une réflexion toujours d'actualité !



André Léo (1824-1900)